



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Ferrières-en-Gâtinais


Dossier de présentation 2023



Ville de Ferrières-en-Gâtinais
Cour de l'Abbaye
www.ferrieresengatinais.fr
Suivez-nous :   







En parcourant ce dossier, et en vous promenant dans Ferrières, vous pourrez aisément constater l'embellissement de notre Petite Cité de Caractère.

Ceci, grâce à la persévérance de l'équipe municipale, de ses agents, mais aussi de nos concitoyens qui peuvent apporter leur concours, certains le font très bien et je les remercie vivement pour leur implication.

La municipalité a comme objectif de reverdir les espaces publics et de les ponctuer par un fleurissement que nous devons adapter aux changements climatiques et nous diriger vers des choix de plantation moins gourmandes en eau. À ce propos, depuis déjà trois années, nous avons installé une citerne de récupération des eaux de pluie aux services techniques de 500 m³ de capacité, ce qui nous permet un arrosage de nos plantations sans puiser dans la nappe et sans utiliser l'eau potable.

Nous avons aussi réduit l'élagage sauvage des nombreux tilleuls qui ornent nos places, priorité à la verdure et à l'ombre, nous en avons et en aurons besoin de plus en plus pour minimiser ces augmentations de températures qui deviennent récurrentes.

Toutes ces dispositions sont parfaitement compatibles avec la mise en valeur du bâti traditionnel de la zone SPR (Site Patrimonial Remarquable), nous pouvons même constater que lorsque les règles sont respectées, elles y participent avec ampleur. Dans ce domaine aussi, la municipalité est vigilante et persévérante afin que chacun respecte l'effort que fait son voisin quand il respecte les règles.

Je vous souhaite une bonne découverte de ce dossier qui vous donnera envie, j'en suis sûr, de parcourir nos aménagements paysagers et nos réhabilitations urbaines.



Gérard LARCHERON,
Maire de Ferrières-en-Gâtinais
Président de la Communauté
de Communes des 4 Vallées

Retrouvez l'actualité de Ferrières sur :



Gérard Larcheron
Maire de Ferrières-en-Gâtinais







Sommaire



PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

p.6

- 1.1 Contexte géographique et administratif
- 1.2 Contexte socio-économique
- 1.3 Contexte culturel
- 1.4 Patrimoine architectural, urbain et Site Patrimonial Remarquable (SPR)
- 1.5 Patrimoine naturel



MISE EN OEUVRE DU PROJET MUNICIPAL

p.18

- 2.1 Motivations pour l'obtention du Label
- 2.2 Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement

3. ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

p.24

- 3.1 Actions vers la population
- 3.2 Actions vers les touristes

4. PATRIMOINE VÉGÉTAL

p.30

- 4.1 Arbres
- 4.2 Arbustes et plantes grimpantes
- 4.3 Pelouses, prairies, couvre-sols, plantes mellifères/nectarifères
- 4.4 Fleurissement

5. GESTION ENVIRONNEMENTALE

p.36

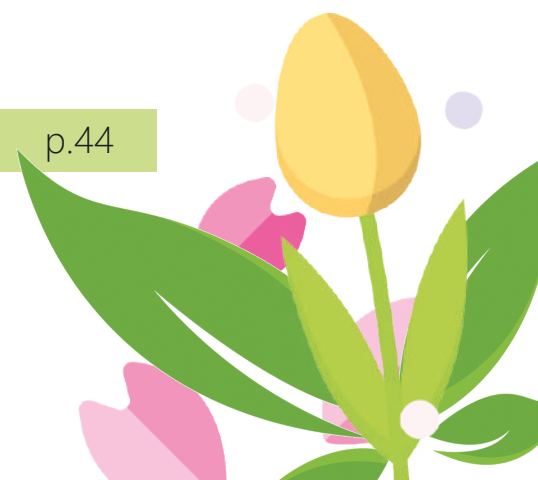
- 5.1 Actions en faveur de la biodiversité
- 5.2 Actions en faveur des ressources naturelles

6. QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

p.40

7. PROJETS EN COURS ET À VENIR

p.44





Présentation de la
Commune

1.1

Contexte géographique et administratif

La commune de Ferrières-en-Gâtinais est située dans le quadrant nord-est du département du Loiret, à 12 km de Montargis et en limite sud du département de la Seine-et-Marne.

Elle fait partie de la Communauté de Communes des 4 Vallées (CC4V) qui regroupe 19 communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle compte plus de 17 000 habitants. La CC4V est dans le périmètre du Pays Gâtinais qui couvre 69 communes et 5 communautés de communes, soit une population de 58 000 habitants pour une superficie de 1 700 km².



Ferrières-en-Gâtinais à l'échelle de la France

La situation excentrée de Ferrières-en-Gâtinais par rapport à Orléans et son bassin d'emploi pousse la commune vers la zone d'attraction de la région parisienne.

La ville est facilement accessible depuis les réseaux routiers et ferroviaires. En effet, elle est localisée en limite de la

Seine-et-Marne sur l'axe de l'ancienne RN7. Elle est desservie par les autoroutes A77, A19 et A6. La ligne R du Transilien relie Paris-Gare de Lyon à Montargis, tout en desservant la gare de Ferrières-Fontenay. Les principaux axes de la commune sont la RD96 traversant la ville du nord au sud, la RD115, la RD32 et la RD33.



2 732
hectares

dont **1 825**
de terres agricoles

3 791
habitants

48 km
de chemins
ruraux

46 km
de voiries
communales

15 km
de voiries
départementales



La Cléry, affluent du Loing et sa dérivation, la Gobine, traversent la commune.

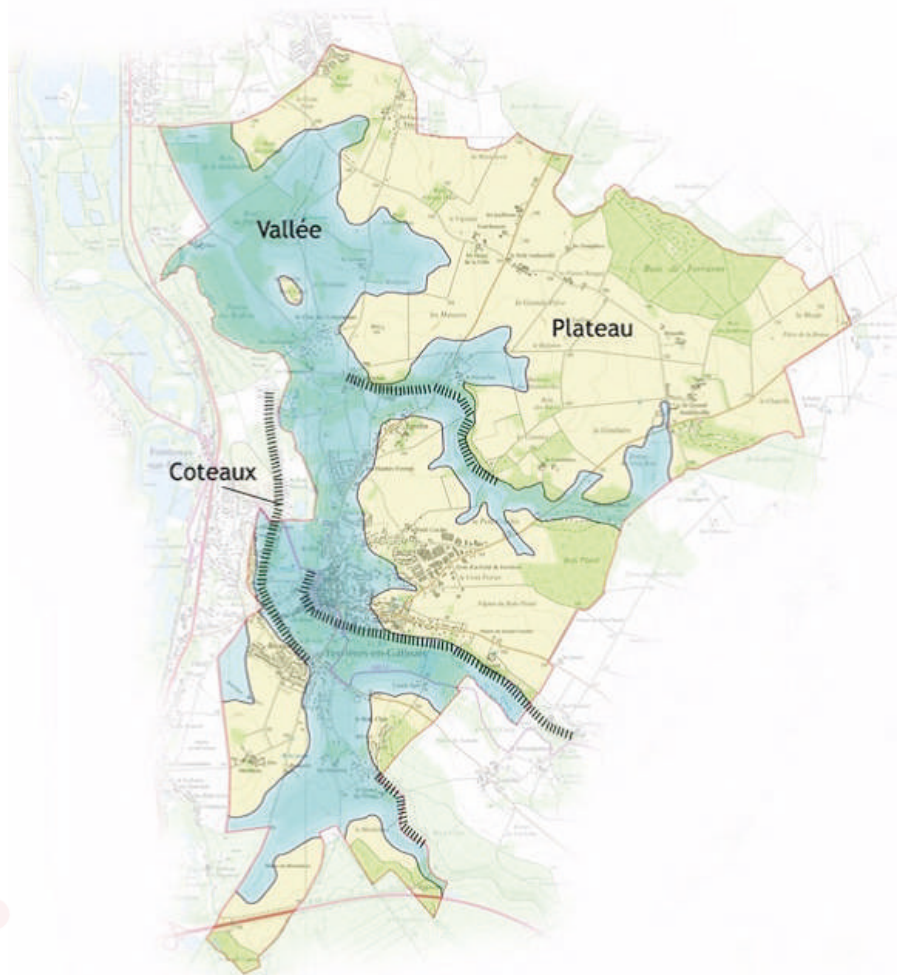
Le bourg ancien de Ferrières-en-Gâtinais se situe en limite de coteau, sur la bordure intérieure d'une boucle de la vallée de la Cléry, à une altitude moyenne de 80 m. Cette implantation traditionnelle explique la présence ancienne des remparts et d'un glacis côté est, et l'absence de construction dans la plaine de la Cléry sujette aux inondations traditionnelles de la rivière.

Trois unités paysagères :

- Le plateau
- Les coteaux
- La vallée



Vue aérienne du centre bourg de la cité



La carte de Cassini exprimait déjà cette géomorphologie mettant en valeur la pente des coteaux qui délimitent le plateau de la vallée.

1.2

Contexte socio-économique



Chaque vendredi matin, dans les rues du bourg, le marché regroupe une vingtaine de commerçants ambulants proposant des produits locaux, artisanaux, ou alimentaires variés et de qualité.

La commune de Ferrières offre 1 200 emplois sur son territoire, occupés par 350 Ferriérois et 850 personnes venant de l'extérieur.

La cité de Ferrières propose tous les services et commerces de proximité :

- 1 café
- 1 bar tabac-presse
- 6 restaurants + une offre de vente à emporter (*pizza et kebab*)
- 2 supermarchés (*Lidl et Carrefour market*)
- 2 pharmacies
- 2 boulangeries
- 1 boucherie
- 1 épicerie
- 1 opticien
- 1 hôtel (*3 étoiles labellisé "Hôtel Logis de France"*)

- 1 camping municipal (2 étoiles)
 - 1 bibliothèque municipale
 - 2 fleuristes
 - 6 coiffeurs
 - 2 esthéticiennes
 - 1 masseuse bien-être
- et de nombreuses activités paramédicales (*podologue, sophrologue, kinésithérapeute, ostéopathe, chiropraticien, infirmières, dentiste...*)



Des équipements sportifs pour tous :

- 1 piscine intercommunale
- 3 courts de tennis
- 2 gymnases
- 1 dojo
- 1 terrain multisports
- 1 terrain de pétanque
- 1 aire de jeux
- 1 skate park
- 1 stade
- 1 aire de musculation

Une zone d'activité (ECOPARC) avec

800 emplois verra le jour en 2025 et **400 emplois en plus** à l'horizon 2027.



1.3

Contexte culturel

La Maison des Métiers d'Art propose expositions, animations, activités et rencontres autour des métiers d'art. Des stages individuels ou collectifs sont proposés au public, aux scolaires et aux enfants des centres de loisirs.

Artistes et artisans professionnels du Gâtinais présentent leur travail et leur production au sein d'un espace d'exposition permanente. Ils proposent également des expositions temporaires thématiques individuelles ou collectives.



Une vingtaine d'associations participe activement à l'animation de la ville dans différents domaines (sportif, culturel, loisirs...). Pour exemples :

- L'Entente Sportive Gâtinaise comprend 24 sections.
- L'A.R.F (Association de Recherche sur le Ferriérois) s'emploie à la protection, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine historique. Actuellement, elle œuvre sur le recensement des puits et des lavoirs du territoire intercommunal.
- La chorale « ChanteCléry » se produit chaque année dans l'Abbatiale Saint-Pierre Saint-Paul et l'Église N.D. Bethléem.
- Des associations œuvrent pour le maintien du patrimoine viticole : la confrérie de la Saint-Vincent et l'association Vigne et Œnologie du Gâtinais.
- L'association « Pleins Jeux » organise deux concerts annuels au sein de l'abbatiale ou de l'église, et Ferrières est partenaire du festival de Sully et du Loiret en accueillant chaque année un concert.
- Des manifestations de l'association "la Rue de l'Art" sont régulièrement organisées au sein du cœur de village.

Ainsi que de nombreux artisans d'art : créatrice de lampes et d'abats-jours, vitrailliste, rentissage, créateur d'objets détournés, tapissier, créatrice de vannerie en papier, céramiste, peintres...

De plus, une antenne de proximité du Conservatoire de Musique et de Danse est présente à Ferrières.



1.4

Patrimoine architectural, urbain et SPR

Abbatiale Saint-Pierre Saint-Paul

(Monument classé en 1840)

Fondée par Clovis, l'abbaye bénédictine de Ferrières a été abbaye royale et papale dès le VII^e siècle. Abbaye papale, elle dépendait sans intermédiaire du pape ; abbaye royale, elle était placée directement sous la juridiction et la protection du roi, les moines ayant la liberté d'élire leur abbé, avec toutefois l'agrément du monarque. C'est à l'époque carolingienne que l'abbaye de Ferrières adopte la Règle de saint Benoît, comme les autres couvents. En 794, Charlemagne y place son ami Alcuin. Sous l'autorité bienveillante de ce fin lettré, un des hommes les plus savants de la cour, Ferrières devient alors la « nouvelle Athènes » Son scriptorium et sa bibliothèque sont parmi les plus prestigieux de l'époque.

Ancienne Abbaye

(Monument classé en 1921)

La Cour de l'Abbaye était autrefois au cœur du monastère bénédictin. En effet, l'aire centrale dégagée correspond approximativement à celle du cloître, constitué initialement de quatre galeries couvertes (on remarque quelques arrachements à ces piliers au mur sud de l'église et sur le bâtiment oriental).

Ce cloître desservait les lieux essentiels de la vie communautaire.

Église Notre-Dame de Bethléem

(Monument classé en 1921)

L'église dédiée à Notre-Dame de Bethléem est le plus petit des deux édifices religieux de la place. On y entre habituellement par la portelaterale située sur la façade nord. Cette ouverture est surmontée d'une statue de la Vierge avec cette inscription en latin : « Ne insalutata hospite » – « N'entrez pas sans saluer l'hôtesse », c'est-à-dire Marie. On raconte que Saint-Pierre avait envoyé trois disciples évangéliser la Gaule : Saint-Altin, Saint-Savinien et Saint-Potentien. Arrivés au moment de la fête de Noël, ils eurent une vision de la Nativité et se seraient écrié : « C'est un nouveau Bethléem ». Ils construisirent alors sur le site de cette vision une chapelle placée sous le vocable de Notre-Dame de Bethléem.





Façade et toiture du Pavillon Louis XIII

(Monument inscrit en 1926)

Ce pavillon a été construit au début du XVII^e siècle en avancée dans le grand jardin entouré de murailles et séparé de la cour de l'Abbaye. La façade est un rappel des Salines d'Arc-et-Senans et des pavillons du mur d'enceinte de l'Octroi de Paris.



Croix de l'Hosannaire (Monument inscrit le 12/06/1926)

Cette croix marquait sans doute le lieu où, selon la tradition rapportée par Dom Morin, Saint-Amand, archevêque de Bordeaux, passant à Ferrières, guérit miraculeusement un ermite aveugle.



Fortifications de l'ancienne Abbaye

(Monument inscrit le 13/03/1991)



Croix Sainte-Apolline (Monument inscrit le 12/06/1926)

C'était la croix de Bethléem, érigée autrefois sur la place du marché, à côté du pilori. Elle a été placée au début du XX^e siècle là où elle est aujourd'hui, à l'endroit où avait été planté l'Arbre de la Liberté ; elle a longtemps marqué le terminus de la procession des reliques le lundi de la Pentecôte.





Façade de la Communauté de Communes des 4 Vallées
(ancienne Hôtellerie monastère)



Chapelle Saint-Fiacre



Porte Place Saint-Macé



Chapelle Sainte-Apolline



Cellier des Moines



Chapelle Saint-Lazare

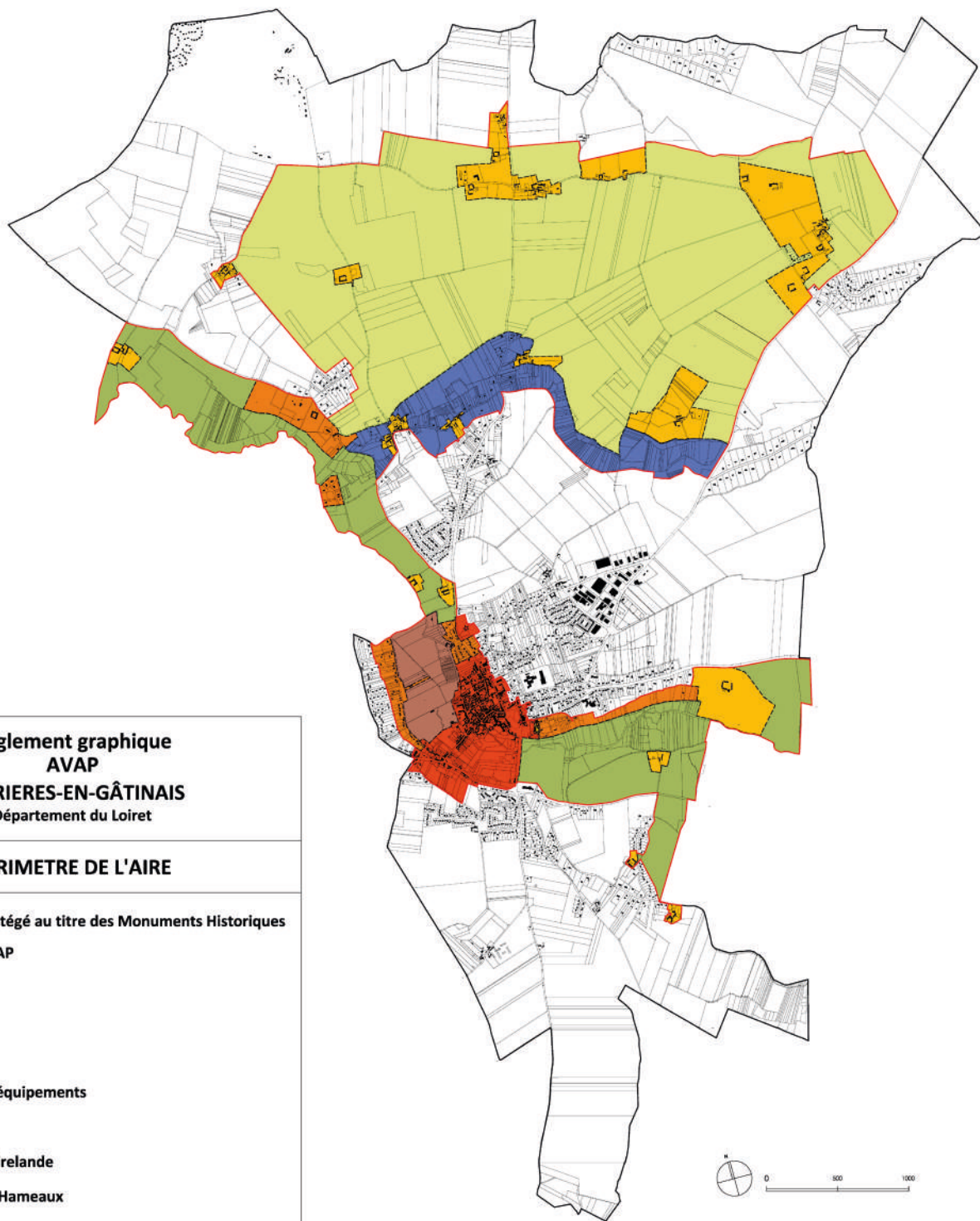


L'importance allouée à la politique de protection du patrimoine de la commune se traduit à travers ses engagements urbanistiques.

Par délibération du 16 Novembre 2012, la commune a prescrit la transformation en AVAP de la ZPPAUP (Créée le 27 mars 2006).

Suite à un transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes des 4 Vallées

(délibération du 23 Mai 2016), l'AVAP et par voie de conséquence la mise en œuvre d'un Site Patrimonial Remarquable (conformément aux dispositions de l'article 114-II de la loi du 7 Juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine) a été adopté et rendu applicable au territoire de la commune par la délibération communautaire du le 23 mars 2019.



**Règlement graphique
AVAP
FERRIERES-EN-GÂTINAIS
Département du Loiret**

PERIMETRE DE L'AIRE

- ★ Immeuble protégé au titre des Monuments Historiques
- Périmètre AVAP
- Cadastre
- Le bourg
- Les coteaux
- La plaine des équipements
- La Cléry
- Le vallon de Tirelande
- Les Fermes & Hameaux
- Le plateau



1.5

Patrimoine naturel

La vallée du Loing marque la séparation entre le Gâtinais de l'est et celui de l'ouest. Ces deux régions se différencient par la nature de leur sol (plus riches dans le Gâtinais de l'ouest), leur relief et leur climat.



La Cléry

Le réseau hydrographique de la commune se compose principalement de La Cléry, longue de 43 km. Il s'agit d'un affluent du Loing et donc un sous-affluent de la Seine. L'ensemble domine la vallée du Loing située à l'ouest de la commune.

La Cléry prend sa source aux Brouards sur la commune d'Égriselles-le-Bocage (89). Elle traverse Ferrières-en-Gâtinais d'est en ouest puis longe la partie ouest de la ville avant de se jeter dans le Loing au niveau de la commune voisine de Fontenay-sur-Loing.



Arènes de Pépin le Bref

Quelques chiffres du patrimoine végétal de la commune :

Espaces verts ouverts au public (15 hectares) :

Stades : 4 hectares

Cimetière : 3 hectares

Sites exceptionnels : 1 hectare

Surfaces autres : 9 hectares

Surfaces de pelouses arrosées : 4 000 m²

Surfaces de pelouses non arrosées : 31 hectares



Ferrières compte un bon nombre d'espaces verts et de fraîcheur :

- La Cléry
- La Gobine
- Les Arènes de « Pépin le Bref »
- L'Espace des Martinets (ancienne peupleraie)
- Plusieurs sentiers de randonnées dont le GR13
- Jardins partagés rue du Biquin d'Or seront mis à disposition par la municipalité
- Le parcours de santé
- Le sentier botanique

Après l'assèchement de l'Étang des Moines, le fond de la vallée a été occupé par des prairies et des plantations d'osier. Abandonnés, ces terrains furent peu à peu recolonisés par la végétation ligneuse naturelle du fond de la vallée de la Cléry.

Les panneaux présents sur le sentier botanique permettent d'en découvrir les principales espèces :

L'Aulne Glutineux
 Le Saule Blanc
 L'Aubépine monogyne
 L'Osier
 Le Noyer
 L'Aulne Blanc
 L'Aulnaie-frênaie
 L'Épicéa
 La Reine des prés
 Les Laïches
 L'Eupatoire chanvrine
 La Cépée

Le Liseron des haies
 Le Peuplier
 Le Saule Marsault
 Le Houblon
 Le Gui
 Les fossés
 Le Merisier
 L'Orme champêtre
 Le Troène
 Le Chêne pédonculé
 Le Roseau



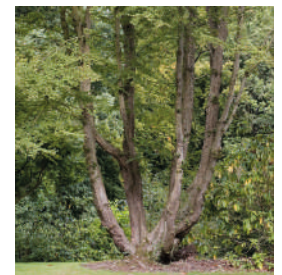
Sentier botanique



Osier



Épicéa



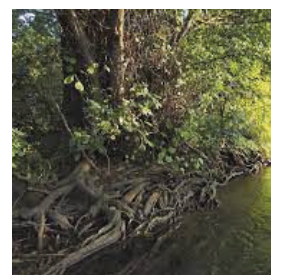
Cépée



Merisier



Houblon



Aulne Glutineux

Protégés des pluies et du vent d'ouest, les lavoirs bénéficient d'un courant important et d'eau profonde qui permettaient de bien rincer le linge. On pouvait aussi y faire chauffer l'eau grâce à une cheminée. Des étendoirs pour les draps étaient fixés au mur.



Lavoir des Martinets

Ce lavoir, contrairement à tous ceux qui existent sur la rivière, est mobile. Son plancher, actionné par de lourdes chaînes, peut suivre le niveau des eaux : on pouvait donc y laver en toute saison. Vaste, protégé des pluies et du vent d'ouest, il bénéficie d'un courant important et d'une eau profonde qui permettaient de bien rincer le linge.

On pouvait y faire chauffer l'eau grâce à une cheminée, et des étendoirs pour les draps étaient fixés au mur.

Bien placé, sur le chemin des jardins et des pâturages, il fut un poste d'observation et un lieu d'échanges en tous genres sur la vie du village car toutes les femmes du « haut Ferrières » (rue Fontaine Bourgoin », rue Montante, rue des Fossés, rue St-Mathurin) y venaient, en plus de laveuses professionnelles.



Rue de la Pêche

Le nom de cette rue évoque une activité essentielle de l'abbaye : la pisciculture. Les vidanges de l'étang permettaient de récupérer les poissons dans les filets. L'étang alimentait en eau vive les viviers qui donnaient aux moines une grande part de leur alimentation et de leurs revenus (affermage des droits de pêche). La rivière forcée (ou artificielle), venant de l'étang des Moines, est enjambée par un pont, construit en 1766. Elle est barrée par la chute d'eau d'un ancien moulin à tan, moulin monastique, qui servait à moudre les écorces de chêne, utilisées pour tanner les peaux.



Lavoir de la Pêche



Mise en œuvre

du **P**rojet
Municipal

2.1

Motivations pour l'obtention du label

Depuis la confirmation de la 1ère fleur en 2020, la commune de Ferrières-en-Gâtinais poursuit son engagement de valorisation et de développement de ses espaces verts dans un contexte d'une politique globale d'aménagement et de rénovation urbaine.



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Loir'etape



L'obtention d'une deuxième fleur serait en cohérence avec les projets conduits car la commune de Ferrières-en-Gâtinais vise à préserver le cadre de vie et développer le bien-être de ses habitants à travers tous les projets. Les différentes récompenses attribuées à la commune (labels Petite Cité de Caractère®, Petites Villes de Demain, Loiret'Etape, route des métiers d'art, Villes et Métiers d'Art, 1ère fleur...) en témoignent et ont un rôle fédérateur bien au-delà de l'ensemble

des services de la collectivité et des élus. En effet, ces différents labels permettent d'accroître, en continu, la qualité des pratiques et le label 1ère fleur y a bien évidemment contribué puisque depuis cette attribution, les critères retenus par le label VVF, ainsi que les remarques du jury, ont guidé les actions et ont permis de progresser en adhérant aux exigences dans une stratégie globale de développement de la commune :



Dimension végétale prise en compte dans chaque plan de travaux de rénovation



Plantation de massifs de vivaces et arbustes demandant un entretien le plus faible possible et peu gourmand en eau.



Limitation d'usage des herbicides pour tendre à leur disparition



Utilisation de matériel adapté pour le désherbage (désherbage thermique et mécanique)



Fauchage raisonné



Paillage

L'environnement est au cœur des choix et des orientations. Cette 1ère fleur est un atout indéniable qui participe bien évidemment à l'image de la commune et à son attractivité. Par conséquent, être à nouveau labellisé et porter une 2^e fleur, ne sera pas uniquement installer des panneaux aux entrées de notre belle

cité ! Véritable label de qualité, cette distinction recouvre des domaines très divers liés à l'attractivité du territoire, à la préservation et l'amélioration du cadre de vie en respectant l'histoire et le patrimoine, c'est le sens de notre nouvelle candidature au Label Villes et Villages Fleuris.

2.2

Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement

Améliorer le cadre de vie et l'accueil

La municipalité a fait le choix lors de sa prise de mandat d'orienter sa politique de façon à favoriser les conditions du bien-vivre ensemble. Ainsi, créer un environnement agréable, convivial, propice au développement du lien social, notamment intergénérationnel, revient à chaque service selon ses compétences.

Nos aménagements urbains ou paysagers font l'objet de consultation du CAUE ou autres "sachants" (comme par exemples : Mme Slézec, docteur en sciences naturelles et qui a consacré une grande partie de sa carrière au Muséum national d'histoire naturelle, ou des paysagistes concepteurs tels que M. Chevalier, M. Frinault, ou encore l'association locale Arts et Jardins avec

ses membres actifs tels que M. et Mme Perrotin...), afin d'étudier **les meilleures orientations** de nos projets et de définir nos attentes auprès des architectes. Les uns apportent leur expertise dans la **gestion de l'entretien des espaces**, les autres vérifient **la cohérence avec les objectifs municipaux**. Le végétal est au cœur de chacun des projets urbains.



Le centre-ville historique, c'est dans ce périmètre que nous retrouvons le bâti le plus remarquable, un habitat très dense ayant conservé son parcellaire ancien. Il s'agit à la fois de la zone la plus touristique où se tient le marché hebdomadaire et les principales festivités et animations culturelles, et également du centre-ville avec les commerces et services publics. Ce sont des espaces nécessitant des aménagements de haute qualité en

cohérence avec le patrimoine bâti et un fleurissement particulièrement travaillé. Les plantations réalisées aux abords des sites classés veillent à mettre en valeur le patrimoine architectural (plantations annuelles, bisannuelles, bulbes, ramassage des tontes, fertilisation organique, paillage...). Les plantations annuelles sont réservées à ces espaces, pour lesquelles une attention particulière est apportée.



Végétaliser les zones à forte densité de bâti

30 à 35 %
de plantes vivaces
par massif

Des enclaves et des bacs d'orangerie fabriqués par les services techniques permettent de **végétaliser** les zones plus difficiles à traiter du centre-ville en raison de la densité du bâti. Les lauriers à fleur, les clématites et les jasmins sont privilégiés et les habitants sont associés à ces projets et à la gestion de ces espaces. D'autres lieux laissent place à des hortensias ou des rosiers afin de limiter l'artificialisation des espaces.

Aujourd'hui, les nouvelles réalisations paysagères privilégient **les plantes vivaces (environ 30 à 35 % par massif)** et les arbustes avec un traitement plus soigné des entrées de bourg (tels que les ronds-points) ou à côté des bâtiments communaux (rosiers sur tige...) et accordent plus de place

au développement naturel dans les lotissements et les espaces périphériques (hameaux), en espaçant et ciblant les tontes. Quelques zones sont gérées en secteur naturel avec **fauchage tardif** pour **favoriser la biodiversité** (sentier botanique et cimetière).

Deux vergers ont vu le jour en ce début de mandat avec **la plantation d'arbres fruitiers d'essence locales** (cerisiers, pruniers, pommiers, poiriers). Ces arbres fruitiers sont libres de cueillette.

Une orientation vers la **minéralisation des espaces** est testée, la place du 18 juin en est un exemple. Et une attention est apportée au traitement des espaces publics naturels en respectant l'existant et en valorisant le végétal.



2.3 Acteurs et ressources mobilisées

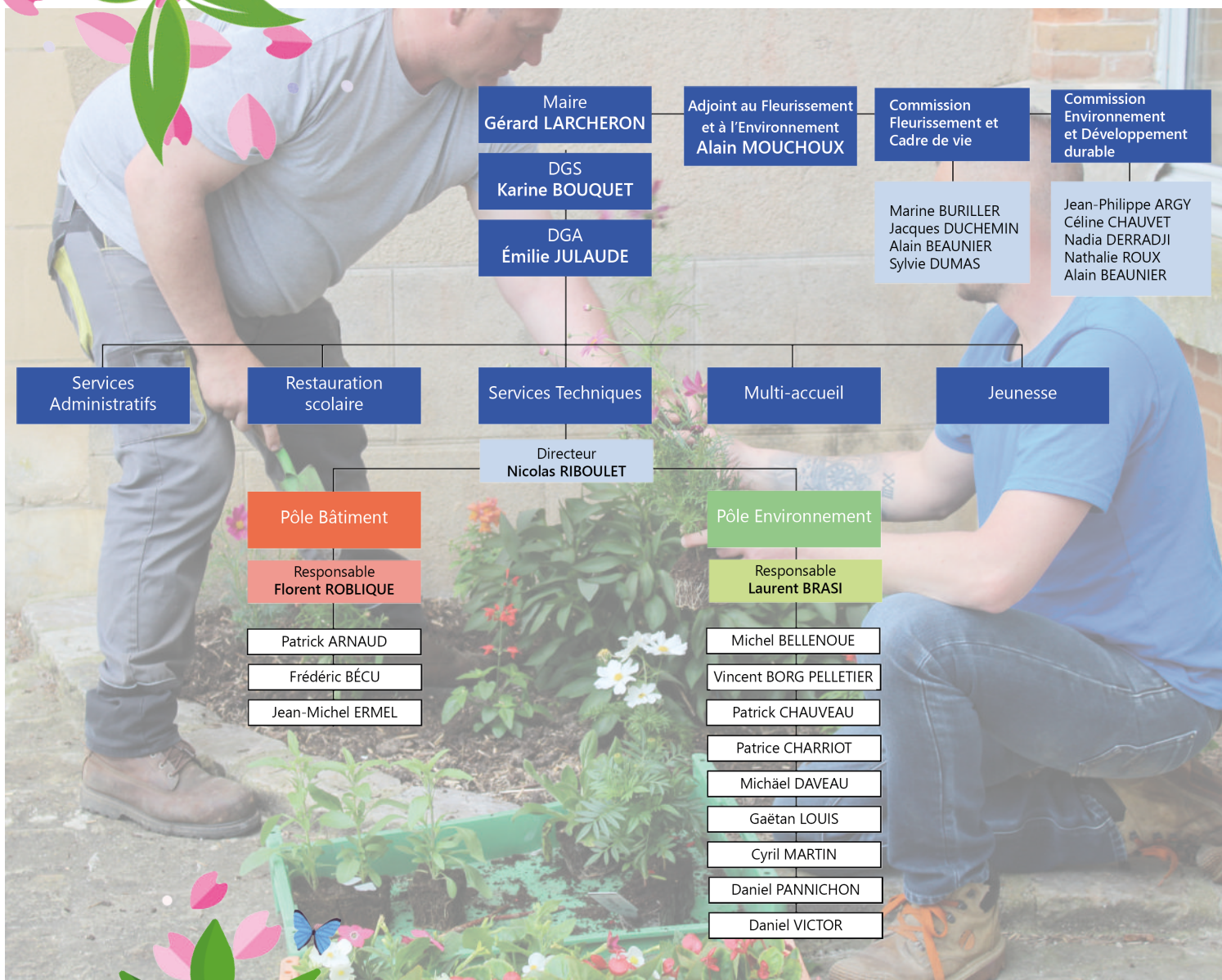
Services Techniques

Le projet et la gestion d'embellissement de la commune sont établis en concertation avec les élus, les agents du pôle environnement et les services techniques. Deux commissions par an permettent d'assurer ce lien et de définir une démarche globale d'embellissement afin de donner une véritable identité paysagère à la commune de Ferrières-en-Gâtinais.

embellir la commune et à la recherche permanente d'innovation et de nouvelles solutions, visant à améliorer le cadre de vie des ferriérois.

En effet, au regard de la volonté municipale d'avancer en matière d'aménagement paysager, un pôle "Environnement" distinct des services techniques a été créé. Il est rattaché à Nicolas Riboulet, et composé de 10 agents dont 3 personnels qualifiés. Cette équipe est aux petits soins pour

Il est fait appel à des renforts ponctuels pour des travaux spécifiques tels que l'élagage ou l'abattage d'arbres où une entreprise spécialisée peut être missionnée. Pour des opérations ponctuelles comme le débroussaillage ou la taille, des associations d'insertion peuvent être appelées à intervenir comme par exemple : l'APAGEH (l'Association pour l'Avenir du Gâtinais et de ses Habitants). Une convention "citoyen" est aussi signée pour l'entretien du parcours de santé à l'Espace Saerbeck.



Matériel & formation

Les agents participent à des formations afin d'adapter leurs techniques, parfaire leurs connaissances et développer leurs pratiques pour préserver la biodiversité : conduite d'engins (CACES), connaissance des végétaux, taille des arbres et arbustes ou encore la sensibilisation au «zéro phyto». Ce recours à la formation est le meilleur moyen pour maintenir l'intérêt au travail, garantir un niveau de technicité et donner de la crédibilité et de la valeur aux agents. Les formations suivies sont aussi le moyen de faire évoluer les pratiques pour toujours améliorer la qualité et l'efficacité du travail. Ce service joue également un rôle important dans l'accueil de stagiaires et de personnes en reconversion professionnelle et réinsertion judiciaire (Travaux d'Intérêt Général).

Plusieurs actions témoignent de l'engagement de l'équipe dans une démarche de préservation de l'environnement :



Les agents utilisent du paillage en copeaux de miscanthus afin de limiter l'arrosage et éviter le désherbage chimique.



Un bassin de rétention des eaux de pluie de 500m³ a été aménagé à côté des bâtiments des services techniques afin de récolter des pluies utilisées pour l'arrosage en centre-ville.



Le choix des plantations répond également à ces mêmes préoccupations. En effet, les vivaces résistantes à la sécheresse dans les massifs remplacent peu à peu celles qui nécessitent plus d'arrosage.



30 % d'engrais biologique

70 % d'engrais organique



L'équipe dispose d'un matériel adapté et de multiples outils : tracteur tondeuse, tracteur avec broyeur, débroussailluse, tondeuse poussée La balayeuse de rues et la brosse de désherbage mécanique sont aussi un matériel très intéressant

car elles permettent de retirer de la voirie le substrat qui s'accumule dans les ornières de la chaussée et qui favorisent la germination des espèces adventices, ce qui apporte un meilleur soin aux trottoirs et aux voiries de la commune.



Animation &
Promotion
de la **D**émarche

3.1

Actions vers la population

Principales actions



Opération « Nettoyons la nature »

(2 fois par an – printemps et automne)



Grainothèque

Inaugurée le 27 mai 2023 à la bibliothèque municipale avec la fabrication de cartes à planter



Concours des Maisons Fleuries



Cette année, encore 27 candidats se sont inscrits à ce concours. Avec la clé, des bons d'achat. Le Jury est constitué d'élus, des représentants du pôle environnement, de personnes extérieures qualifiées et des membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Ce jury met un point d'honneur à récompenser la qualité de la floraison, la quantité du fleurissement, la recherche faite en matière d'espèces originales et d'associations végétales, et les initiatives en matière de développement durable.



Création d'une zone ombragée

avec des muriers à proximité



Zone aménagée en espace détente

pour les habitants, avec de nouveaux mobiliers urbains





« Fête de la nature »



Organisation d'une journée 100 % nature avec diverses activités : concours de dessin sur le thème « la faune et la flore », randonnée pédestre organisée par l'Entente Sportive Gâtinaise (ESG) section Rando 45, découverte de la pêche à la mouche avec la section «Mouche» de l'ESG, présentation de l'action de protection et sauvegarde des espèces sauvages par le CSOS (Centre de Sauvegarde des Oiseaux Sauvages et petits mammifères), exploration avec l'APAGEH, et pique-nique « zéro déchets ! ».



« Mon Village, Ma Planète »



Opération sur le thème «Conso responsable», avec deux nettoyages de la commune portés par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de la ville, des animations en tout genre avec fabrication de jus de pomme, démonstration de pêche à l'aimant, ateliers pédagogiques avec le SMIRTOM... Et de nombreuses expositions (recyclage de bouchons, fabrication de lunettes zéro déchets, de meubles en carton ou d'objets avec du papier journal...) avec la participation d'acteurs locaux.



Fabrication d'un hôtel à insectes

Par le CMJ de Ferrières et les services techniques



Le Conseil Municipal des Jeunes a inauguré en 2022 l'hôtel à insectes réalisé par leur soins avec l'aide des services techniques de la ville. Ce dispositif vise à faciliter la survie d'insectes et d'araignées, notamment dans des écosystèmes où la pollinisation et la biodiversité sont recherchées.



Actions de sensibilisation des enfants à la protection de l'environnement et à mettre à profit le cadre vert de la commune

Plantation d'un massif de fleurs par le CMJ

devant l'Espace France Services
en partenariat avec l'entreprise les
«Jardinières de Ferrières»



Multi-accueil : multi-écolos !



Les agents du Multi-accueil organisent toutes sortes d'activités dans le but de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge à l'importance de l'environnement : faire pousser des radis, journées récup'...

Journée « Mobilité Douce »



Organisation d'une sortie vélo par le CMJ de Ferrières, parcours encadré dans les rues de la ville sur le thème de la mobilité douce et du patrimoine. L'occasion pour les jeunes de découvrir ou redécouvrir l'héritage culturel de Ferrières-en-Gâtinais tout en s'exerçant et en montrant l'importance des transports écologiques.

Forum « éco-délégués »



Participation du CMJ au forum organisé par les éco-délégués du collège Pierre Auguste Renoir.

3.2

Actions vers les touristes

Le tourisme joue un rôle important, directement ou indirectement, dans l'économie locale et ces actions constituent une priorité pour la commune



Le sentier botanique



Sentiers de randonnées - GR13



Les boîtes à livres



Les voies douces - balades à vélo

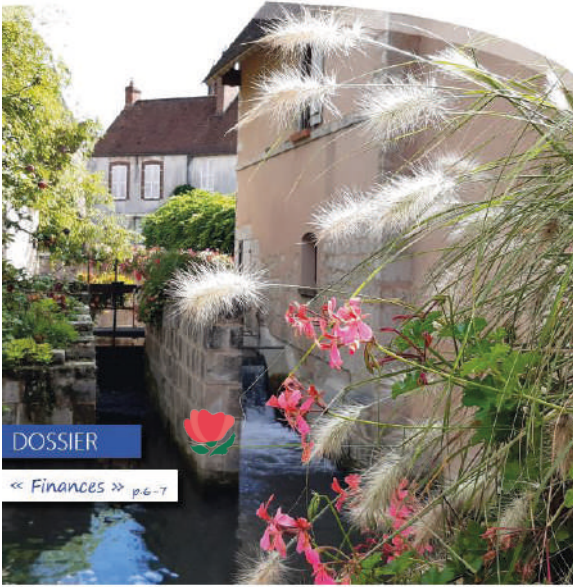


Parking engazonné



Le +

De nombreux circuits touristiques sont proposés par l'Office de Tourisme et la commune mettant en avant le patrimoine végétal du territoire.



DOSSIER

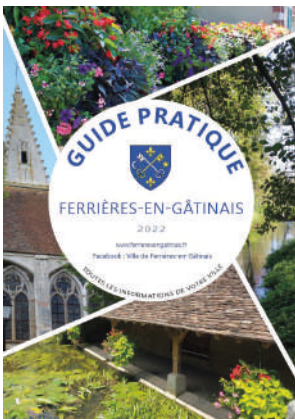
« Finances » p.6-7

Crédit photo : Loan Viana
« Le Perroy, La Cléry », 1^{er} prix au concours photo 2021

La promotion du label et la communication de l'ensemble de ces rendez-vous et des actions sont effectuées à partir des différents supports de communication :

-  Le magazine municipal
-  Les relations avec la presse
-  Le site Internet de la Ville
-  Facebook
-  PanneauPocket

De plus, depuis l'obtention de la 1^{ère} fleur, la commune a adopté le logo « Villes et Villages Fleuris » sur l'ensemble de ses supports de communication : panneaux de bienvenue à l'entrée de la commune, guide pratique, bulletin municipal, brochures, site internet...



Guide pratique de la ville



Page Instagram



Le fleurissement de la commune est également mis en valeur sur le compte Instagram de la ville. En effet, ouvert depuis le début d'année 2023, la page Instagram de la commune est exclusivement réservée aux clichés du patrimoine naturel, bâti, architectural, aux paysages ruraux et végétaux, où l'accent est mis sur la beauté des lieux.



Extrait du site internet de la ville





Patrimoine
Végétal

4.1

Arbres

Des actions citoyennes sont engagées pour la gestion et l'entretien de quelques espaces boisés.

Les arbres locaux : fruitiers, marronniers, tilleuls, platanes (espèces très développées sur le territoire).

Création de deux vergers urbains ouverts pour favoriser la biodiversité urbaine, préserver des espaces non bâtis, et mobiliser les habitants autour des questions de transition écologique grâce aux comestibles.

La commune possède un patrimoine arboré important que le service du pôle environnement remplace et entretient. Le renouvellement des arbres malades ou trop anciens, et donc dangereux, est essentiel. Une campagne d'élagage est effectuée chaque hiver pour l'entretien des arbres. Cette opération est en partie réalisée en régie.



*Champs royal de tilleuls
Place Saint-Macé*



Rond-point des Trois Platanes



90 % par les Services Techniques
10 % par une société privée



Marronniers - Place Saint-Macé



Vergers rue du Biquin d'Or



4.2

Arbustes et plantes grimpantes

Les enclaves nouvellement créées dans le centre-ville historique permettent de faire évoluer des plantes grimpantes (essentiellement des clématites et des jasmins, variétés communes et résistantes).



Enclave - rue du Martroi



Haies de charmilles - devant le Cellier des Moines

4.3

Pelouses prairies, couvre-sols, plantes mellifères/ nectarifères

De nouveaux espaces engazonnés ont été créés en centre-ville, par exemples devant la Grange aux Moines et au 4 rue du Couvent.

Des espaces avec fauchage tardif existent à proximité du cimetière et à l'espace Saerbeck.



La Grange aux Moines - Cour du Couvent



Rosier couvre-sol - rue Jean Jacquemain



Rosier couvre-sol - Place des Églises

4.4 Fleurissement

Au fil des saisons, les agents du pôle environnement s'attachent à proposer des nouvelles compositions qui agrémentent parterres, suspensions ou ronds-points. Le centre-ville fait l'objet d'une campagne soutenue de fleurissement. Même si le choix du fleurissement en suspension a quelques peu diminué, celui-ci est privilégié dans les zones où il est plus difficile de fleurir en sol, afin de maintenir un cadre de vie agréable sur l'ensemble de la commune. L'équipe est soucieuse d'adapter le fleurissement à chaque espace paysager.

Fleurissement des pieds de murs

L'objectif est d'encourager les riverains à s'approprier la petite parcelle mise à disposition par la commune ou sur le trottoir devant chez eux afin de développer une synergie, du lien social, des animations dans la rue et de motiver les acteurs communaux et les habitants à atteindre un objectif de valorisation partagée.



*Pied de mur fleuri devant l'école
Sainte-Jeanne d'Arc*

Fleurissement des bâtiments communaux



Parterre de fleurs devant la Mairie

Espace de jeux pour enfants



Aire de jeux pour enfants près du camping municipal

Mise en valeur du centre historique et du patrimoine

Le fleurissement du centre historique et la mise en valeur du patrimoine, qu'il soit bâti ou naturel, sa sauvegarde et sa protection, sont au cœur des préoccupations de la municipalité.



Suspension florale en centre-ville



Lavoir rue de la Pêcherie



Abbatiale Saint-Pierre Saint-Paul



Mise en valeur des lieux de commémoration



Place du 18 Juin



Monument aux Morts - Place des Églises




Gestion
*E*nvironnementale


5.1


Actions en faveur de la biodiversité



Hôtel à insectes - Espace Saerbeck

 Depuis mai 2022, un hôtel à insectes a été implanté à l'espace Saerbeck pour favoriser la biodiversité de cet espace. Hôtel à insectes fabriqué par le CMJ de Ferrières avec l'aide des services techniques de la ville.

 Un plan de gestion du fauchage avec la mise en place d'un fauchage raisonné (trois fauches annuelles : deux partielles et une totale) avec coupe des accotements enherbés réguliers pour la sécurité et fauche tardive afin de favoriser la biodiversité et de respecter l'environnement.

 L'utilisation de produits ou méthodes plus naturels. La commune a recours à des produits naturels pour entretenir les plantes et fleurs de la commune. Pour enlever l'herbe poussant sur les trottoirs et la voirie, les services

de la commune procède au brûlage. La mairie n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis 2020 pour le désherbage sachant qu'une dérogation a été accordée pour leur utilisation dans le cadre de l'entretien du cimetière jusqu'en 2022. Les herbes spontanées profitent aux insectes : abeilles, papillons, bourdons indispensables à la préservation de la biodiversité. Il n'est pas toujours utile d'intervenir, mais lorsque le désherbage est nécessaire, la commune utilise des méthodes simples comme le brûlage (désherbeurs thermiques), le paillage, le binage ou le désherbage mécanique.

Création de bandes de fleurs en jachère au cimetière.



5.2

Actions en faveur des ressources naturelles

Économiser l'eau

La commune met tout en œuvre pour préserver l'environnement et économiser l'eau, dont l'utilisation est mieux réglementée, notamment en période de sécheresse. Afin de limiter la quantité d'eau utilisée pour l'arrosage des espaces verts, plusieurs techniques sont utilisées :

Les principales actions mises en place pour la gestion de la ressource en eau et la réduction des consommations énergétiques entreprises :

Optimiser le choix des espèces dans les espaces verts municipaux et limiter les suspensions

L'accompagnement des vivaces dans les massifs floraux permet le maintien d'un feuillage décoratif ou d'une floraison intermédiaire quand le fleurissement saisonnier est terminé. Le fleurissement aérien qui nécessite un arrosage plus conséquent qu'en pleine terre a été diminué.

Renouvellement du système d'éclairage

La commune réhabilite progressivement son parc d'éclairage vieillissant. Ce dernier est remplacé par un système de lampes led moins énergivore et plus directionnel, limitant la pollution lumineuse.



Arrosage par pompage dans la rétention des eaux de pluie de 500m³, permettant d'arroser durant l'été tous les fleurissements du centre-ville.



Programmation automatique des arrosages de nuit sur jardinières. La plupart des massifs et jardinières sont arrosés en goutte à goutte.



Paillage systématique des zones arbustives et vivaces avec différentes matières : paillage sur massifs floraux.



Choix d'arbres, d'arbustes, plantes vivaces, graminées annuelles économes en eau (géraniums, bégonias).





Limitation & valorisation des déchets verts

NOUVEAU !



La commune est zone pilote et 4 composteurs seront mis à disposition en centre-ville à partir de septembre 2023 en partenariat avec le SMIRTOM. Une formation des concitoyens est à l'ordre du jour.



Camping municipal



Bilan énergétique des bâtiments communaux

Des bilans énergétiques des bâtiments communaux sont initiés, ce qui a amené la municipalité à envisager la rénovation du groupe scolaire et le remplacement de la chaudière par une installation de dernière génération.

Qualité de l'espace public

Implantation d'une borne électrique gérée par la commune.



Borne électrique - ruelle des Prés



Harmonisation du mobilier urbain
Boulevard de la Brèche



Qualité de
**l'Espace
Public**

Actions en faveur de la qualité de l'espace public



Propreté urbaine




Plusieurs campagnes de sensibilisation (déjections canines, dépôts sauvages, tri sélectif) ; nettoyage hebdomadaire du centre-ville par les services techniques.

Déchets verts transformés en compost pour les jardinières



Enfouissement des réseaux

La commune a procédé à de nombreux enfouissements de réseaux, à la fois pour des raisons de sécurité ainsi que d'esthétisme :

-  rue des Fossés
-  avenue de Verdun
-  rue Sainte-Apolline
-  côte Saint-Lazare
-  Avenue de la Brèche
-  rue du Biquin d'Or (prochainement)

Ces aménagements urbains ont pour finalité d'améliorer le cadre de vie, dans le respect des normes de sécurité et d'accessibilité.



Enfouissement des réseaux rue des Fossés



Voie douce - rue Sainte Apolline



Mobilier urbain en cours de changement avec implantation de poubelles de tri





Labélisation

« Petite Cité de Caractère® »

En 2018, la commune a obtenu le prestigieux label « Petite Cité de Caractère® ».

Sur le périmètre de l'AVAP, les propriétaires privés sont donc encouragés à nettoyer leur façade pour assurer une bonne conservation des immeubles et ainsi participer activement à l'amélioration de l'attractivité du centre-ville. Afin de préserver et valoriser ce patrimoine bâti du centre ancien et d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, la CC4V (Communauté de Communes des 4 Vallés) a mis en place une campagne d'aide au ravalement de façades. Cette opération favorise la réalisation de travaux de qualité, adaptés à l'habitat ancien (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).



M. le Maire Gérard LARCHERON, accompagné de M. Bernard PLAT, Président de la commission d'homologation et de contrôle des Petites Cités de Caractère®, M. Roger BATAILLE, Président de Petites Cités de Caractère® Grand-Est, Mme Marie HIREL, animatrice régionale et Mme Sophie METADIER, Présidente des Petites Cités de Caractère® Centre-Val de Loire, lors de la commission de contrôle de la ville de Ferrières-en-Gâtinais le mercredi 3 mai 2023.

Un plan de déplacements doux

Des voies de circulation douces (partagées, vertes ou pistes cyclables) ont été créées favorisant ainsi les déplacements doux et non-polluants (vélo, skate, trottinette, etc...). Un plan de déplacements doux a été dessiné pour l'ensemble de la commune permettant à terme une jonction cyclable sécurisée et assurant ainsi un maillage de l'ensemble des pôles d'attractivité ainsi que des hameaux au centre-ville.



Panneaux indicateurs signalétiques et touristiques

Afin de préserver le paysage et favoriser une signalétique de qualité, les panneaux de ville font l'objet d'une étude d'implantation. De même pour les nouveaux panneaux touristiques qui ont vu le jour dans le centre bourg de la commune grâce à un circuit nommé « les Incontournables du Patrimoine ».

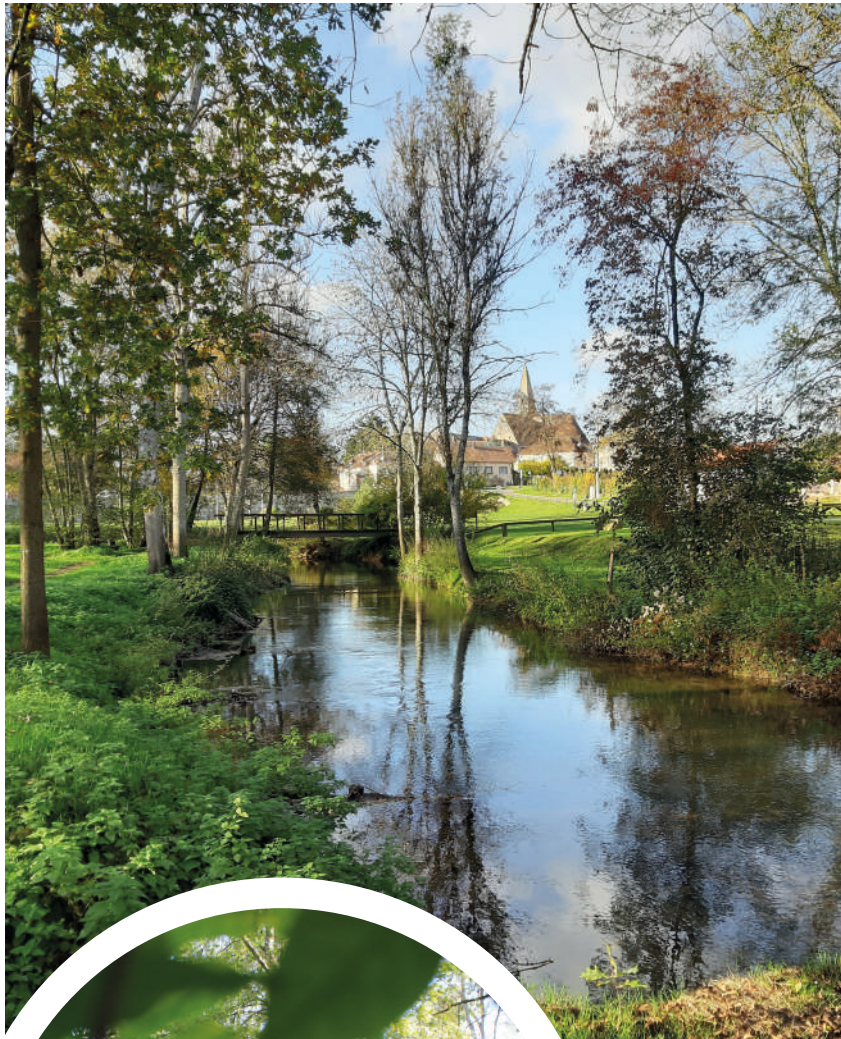


5 306 ml
de voies vertes

Protection des espaces naturels

La rivière "La Cléry" serpente sur la commune, rivière de 1ère catégorie, elle mérite une attention particulière sur le plan faunistique. Aussi, il est important de préserver ces lieux, grâce au soutien des services de l'EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ou encore de la fédération du Loiret de pêche et de protection du milieu aquatique.

Les agents du service assainissement contribuent aussi à la préservation de cette rivière par des visites régulières des installations des particuliers qui s'ajoutent avec des contrôles obligatoires.



Végétalisation dans le cadre d'une démarche environnementale et participative

La commune végétalise régulièrement de nouvelles voies publiques : végétalisation des pieds de murs, bacs à oranger, enclaves... et incite les habitants à fleurir les abords de leurs maisons donnant sur la rue.



Exemple de fleurissement participatif



Exemple de fleurissement participatif



Projets en cours
et à **Venir**

Projets en cours et à venir

Le fleurissement communal a évolué. Il ne s'agit plus de planter des fleurs « au kilo » mais d'utiliser moins de plantes, plus d'espèces (apparition des graminées, des grimpantes, des arbustes et des vivaces), et de les agencer avec finesse et précision en alliant graphisme, volume, harmonie des couleurs, feuillage et texture. À travers ce fleurissement, la commune souhaite embellir son cadre de vie pour ses habitants et pour les touristes, en priorisant les entrées de ville, son patrimoine, les routes principales et ses bâtiments communaux.



Végétaux plantés sur la commune en 2022

 **3 049** plantes annuelles

 **3 200** plantes bisannuelles

 **400** plantes vivaces

 **65** arbustes plantés

 **30** arbres fruitiers

PLUi, un outil central pour encadrer l'aménagement opérationnel

Ses prescriptions s'imposent aux travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou encore exhaussements des sols. Les principales modalités retenues sont :

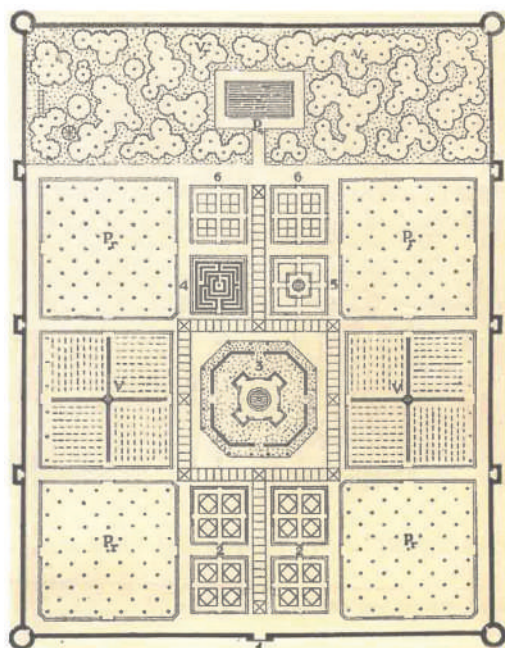
- **Un coefficient de biotope** sur l'ensemble des zones hormis la zone A et N, cela permet de conserver des surfaces non imperméabilisées, et lorsque le projet est plutôt dense de prévoir des compensations via des espaces perméables (dalles de stationnement evergreen, toitures et murs végétaux, allée calcaire etc.).
- **Une protection de la trame verte et bleue** par le biais de la mise en place d'une **OAP** (Orientation d'Aménagement et de Programmation) thématique sur la trame verte et bleue, qui identifie les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité.
- **Au sein des OAP sectorielles** (les futurs quartiers d'habitations), des espaces publics paysagers sont intégrés, et la plantation de haie est obligatoire dès lors que ces habitations se retrouvent à l'interface avec une zone agricole.
- Sur les plans de zonage, **des EPAC (Eléments du Paysage à Conserver) sont identifiés** (des arbres isolés, des haies paysagères, des parcs privés ou publics) **et doivent être conservés**. Ces éléments apparaissent en vert sur les plans de zonage, et disposent d'une fiche descriptive au sein du règlement annexe. Ces EPAC peuvent également concerner des éléments architecturaux, patrimoine vernaculaire et sont alors identifiés en rouge sur les plans de zonage (puits, porches, maisons avec un bâti typique, etc.).
- **Les zones Nc (naturelle corridor écologique) et Nzh (naturelle zone humide)** à proximité des cours d'eau de l'ensemble des communes ou des espaces à forts enjeux de biodiversité, sont protégées.

Projets en cours et à venir

Les arènes de Pépin le Bref

9 257 m²
à aménager

En décembre 2021, la commune a engagé une réflexion quant à l'aménagement des arènes de Pépin le Bref en partenariat avec le CAUE. C'est ainsi que le CAUE y indique : « Anciens jardins des bénédictins, enclos, cet espace tend à être réhabilité dans l'esprit des lieux. Les maçonneries de murs d'enceinte semblent être en bon état, un verger a été planté, un potager était entretenu, un puits est protégé dans l'AVAP, ... L'espace futur sera un lieu de promenade qui pourra accueillir des ateliers pédagogiques à destination de divers publics. »



Reconstitution graphique de l'organisation typique du jardin médiéval, Francesco Fariello.

Dans ce lieu, la commune souhaite faire revivre les légendes merveilleuses du Moyen-âge en y implantant un jardin médiéval fleuri avec des fleurs simples préférées aux hybrides parce que davantage visitées par les insectes pollinisateurs. On cultivera ainsi l'équilibre naturel entre plantes dans le but d'attirer ces insectes. Entre les rosiers, se faufleront des plantes aromatiques comme la lavande et l'aneth, répulsifs naturels contre les pucerons.



Arènes de Pépin le Bref

Création d'un jardin pédagogique

Projet avec les jeunes élus du CMJ afin de conforter leur engagement et leurs actions dans ce domaine.

Ce lieu permettra l'apprentissage avant tout, mais ce sera aussi un espace de détente et d'activités ludiques.

Implantation d'un rucher

La commune de Ferrières a pris conscience de l'importance de la sauvegarde de la biodiversité et plus particulièrement sur les axes de sensibilisation à l'environnement et du maintien de la biodiversité locale. Dans ce cadre, la commune a pour projet de mettre à disposition des apiculteurs, des emplacements du domaine public pour y implanter leurs ruches. Ainsi, l'espace à proximité du cimetière où on ne trouve pas ou très peu de pesticides grâce à la politique du «zéro phyto» dans les espaces verts gérés par la commune, permettra aux abeilles de trouver de la nourriture tout au long de la saison en suivant les floraisons des différentes espèces.

Jardin partagé

Dernièrement, une parcelle de 700 m² a été acquise par la commune afin d'y créer un jardin partagé et ainsi répondre aux attentes et aux demandes de quelques habitants. Cet élan permettra de créer des "petites oasis" de verdure situées en périphérie du centre-ville.

Fleurissement thématique ou événementiel

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la commune s'est engagée dans cette action. L'objectif est d'étendre cette politique de fleurissement et d'embellissement tout au long de l'année. Et pourquoi pas d'y associer ses habitants !

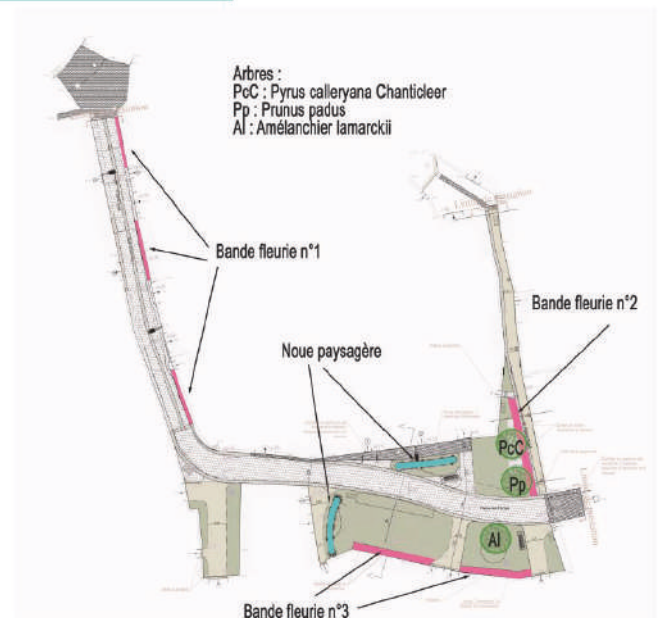


Place et Cour des Forges

Mise en valeur de ce lieu du centre-ville lié au passé économique de la ville, le principal objectif est de garantir l'authenticité du lieu en valorisant le patrimoine.



PLAN DE PLANTATIONS





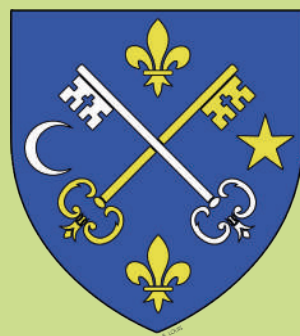
Quelques mots *pour conclure*

La commune a été récompensée en 2020 par l'obtention d'une première fleur et la municipalité souhaite ici insister et féliciter les agents pour leur travail et leur expertise, qui ont été soulignés par le jury régional de l'époque. La commune souhaite également remercier les habitant(e)s de Ferrières, qui participent au quotidien à l'embellissement de la ville.

La démarche de qualité « Villes et Villages Fleuris » mobilise ainsi l'ensemble des élus, le personnel de la commune et bien sûr les habitants, dans une envie d'amélioration constante avec l'objectif d'obtenir une deuxième fleur, suite naturelle de l'embellissement et de la promotion de la commune.



Ville de
FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS



Mairie, Cour de l'Abbaye
BP 29 - 45210, Ferrières-en-Gâtinais
02.38.96.52.90
mairie@ferrieresengatinais.fr
www.ferrieresengatinais.fr